

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 9 juin 2023

Le vendredi 9 juin deux mille vingt-trois, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie (convocation pour 19 heures 15). Le conseil municipal est tenu de se réunir à la date du 9 juin. Cette date a été arrêtée par Monsieur le Ministre de l'Intérieur pour la désignation des délégués municipaux et de leurs suppléants en vue du vote pour la désignation des sénateurs au mois de septembre. Monsieur le Maire étant en déplacement, le conseil municipal est présidé par Anthony Vienne, premier adjoint.

Date de convocation du Conseil : 30 mai 2023

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 14

Présents : Anthony Vienne, Noël Delleaux, Mireille Dupire, Marc Houzet, Hélène Delcroix, Francine Van Herenthals, Edith Glasse, Jean-Marie Lalou, Mehdi Hamida, Charles Autreaux, Stéphanie Moreaux.

Absent : Didier Debrabant (procuration Anthony Vienne), Régis Rocquet (procuration Marc Houzet), Thierry Guyonnet (procuration Mireille Dupire).

Anthony Vienne sollicite un secrétaire de séance.

Marc Houzet propose sa candidature – candidature acceptée.

Anthony Vienne fait l'appel (vérification du quorum) et fait la lecture de l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- 1) Validation des comptes-rendus « conseil municipal » des 10 janvier 2023 et 20 mars 2023,
- 2) Demande de subvention – Fonds de concours du Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes sur Helpe (SEAA),
- 3) Demande de subvention – Fonds spécifique dans le cadre du Pacte Sambre Avesnois Thiérache,
- 4) Demande de subvention – appel à projet CARSAT pour l'aménagement intérieur et accessibilité « Maison du sabotier ».
- 5) Décision modificative au BP 2023,
- 6) Autorisation au Maire de signer la convention relative à l'attribution du Fonds de concours entre la commune de Jolimetz et la CCPM
- 7) Election de 3 délégués et 3 suppléants en vue de l'élection sénatoriales le 24 septembre 2023.

Anthony Vienne expose que nous avons à désigner parmi les membres du conseil 3 délégués et 3 suppléants pour se rendre à Lille le dimanche 24 septembre afin de procéder à l'élection du renouvellement d'une partie des sénateurs. Le vote doit se faire par bulletin secret à deux tours si une majorité pour un candidat ne s'est pas distinguée au premier tour (dans le cas où nous aurions égalité au second tour c'est le plus âgé qui est désigné). Par ailleurs la presque totalité des délibérations porte sur le fait que nous demandons des subventions pour atteindre nos objectifs sur les deux projets que nous avons entrepris « maison du sabotier » et « transition énergétique ». Anthony Vienne précise que nous devons porter l'enveloppe avec la désignation

des délégués avant 21 heures à la gendarmerie d'Avesnes-sur-Helpe. Concrètement nous devons partir dans l'idéal à 20 heures 15... Anthony Vienne remercie pour sa présence et pour la préparation des élections Madame Christine Kowalczyk.

En préambule est rappelée la fête de l'école : demain samedi, le conseil municipal assurant la distribution des prix.

1) Validation des comptes-rendus « conseil municipal » des 10 janvier 2023 et 20 mars 2023,

Anthony Vienne propose l'acceptation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal des 10 janvier et 20 mars 2023.

Les comptes rendus sont validés.

2) Demande de subvention – Fonds de concours du Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes sur Helpe (SEAA),

Anthony Vienne expose que nous poursuivons deux projets d'investissement : « transition énergétique » et « restauration de la maison du sabotier ». Il est proposé au conseil municipal de valider plusieurs demandes de subventions. Dans le cadre du fonds de concours du Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes sur Helpe, nous pouvons bénéficier d'une subvention de 8050,00 euros. Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la demande de subvention.

Résultat du vote : 14 voix pour

3) Demande de subvention – Fonds spécifique dans le cadre du Pacte Sambre Avesnois Thiérache,

Dans le cadre du fonds spécifique du Pacte Sambre Avesnois Thiérache porté par la Région des Hauts de France, nous pouvons solliciter une subvention d'un montant de 406 000,00 euros pour la réalisation de notre projet « transition énergétique ». Le projet conduit par le cabinet d'architecture « Amélie Fontaine » consiste dans la réalisation d'une chaudière bois, d'une salle polyvalente, d'une transformation des bâtiments scolaires pour permettre un fonctionnement BCC (basse consommation). Le coût du projet s'élève à 1 393 922,84 euros/HT soit un total TTC de 1 672 707,41 euros. L'ensemble des subventions attendues s'élevant à 1 115 874,00 euros. L'état ayant attribué au titre de la DSIL 2021 la somme de 194 042,00 euros et au titre de la DSIL 2023 la somme de 82 782,00 euros. Le Département du Nord ayant attribué 330 000,00 euros au titre de l'ADVB. La CCPM ayant attribué 95 000,00 euros et le SEAA 8050,00 euros. Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la demande de subvention.

Résultat du vote : 14 voix pour

4) Demande de subvention – appel à projet CARSAT pour l'aménagement intérieur et accessibilité « Maison du sabotier ».

Dans le cadre du projet de restauration de la maison du sabotier pour la seconde partie « accessibilité et aménagement intérieur » nous pouvons solliciter auprès de la CARSAT une subvention de 15 000,00 euros. Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la demande de subvention.

Résultat du vote : 14 voix pour

5) Décision modificative au BP 2023,

Suite au courrier reçu de madame la Sous-Préfète d'Avesnes-sur-Helpe relatif au contrôle budgétaire 2023, il a été demandé de procéder à une décision modificative au BP 2023.

En effet, à la clôture de l'exercice comptable 2022, le compte de gestion et le compte administratif font apparaître un résultat excédentaire de la section d'investissement de 237 979,18 € et un résultat excédentaire de fonctionnement de 272 826,17 €, qui ont été respectivement reportés en R001 et R002 au budget primitif 2023.

Le conseil municipal a décidé d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement d'un montant de 250 000,00 € au compte 1068 en recettes d'investissement. Le solde de 22 826,17 € devra donc être reporté en R002 au BP 2023.

Monsieur le maire propose donc de prendre une décision modificative au BP 2023 visant à corriger la reprise du résultat en R002 à savoir :

- R002 : - 250 000,00 €
- R002 modifié : 22 826,17 €

Résultat du vote : 14 voix pour

6) Autorisation au Maire de signer la convention entre la commune de Jolimetz et la CCPM relative à l'attribution du Fonds de concours,

Dans le cadre du dossier « transition énergétique », nous avons obtenu une subvention de 95 000,00 euros de la CCPM. Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution.

Résultat du vote : 14 voix pour.

7) Election de 3 délégués et 3 suppléants en vue de l'élection des sénateurs le 24 septembre 2023.

Election des délégués :

Monsieur Didier Debrabant, Monsieur Anthony Vienne et Monsieur Marc Houzet proposent leurs candidatures.

Le vote à bulletin secret est réalisé sur la base d'une liste complète.

Résultat du vote : 14 voix pour.

Election des suppléants :

Monsieur Jean Marie Lalou, Madame Hélène Delcroix, Monsieur Noël Delleaux proposent leurs candidatures.

Le vote à bulletin secret est réalisé sur la base d'une liste complète.

Résultat du vote : 14 voix pour.

Le conseil municipal est clôturé à 20 heures 16. Marc Houzet et Anthony Vienne partent à Avesnes-sur-Helpe porter les résultats du vote en gendarmerie.


